

## Les États membres devraient garantir l'accès universel à la santé sexuelle et génésique

- Garantir l'accès à l'avortement légal et sans risques
- Supprimer tous les obstacles aux services de santé sexuelle et reproductive
- La pandémie de COVID-19 a des conséquences négatives sur la santé et les droits des femmes
- Il ne devrait pas y avoir de TVA sur les produits d'hygiène féminine

**Dans un rapport adopté jeudi, les députés exhortent les États membres à protéger et faire progresser la santé et les droits sexuels et génésiques des femmes.**

Par 378 voix pour, 255 contre, 42 abstentions, la plénière estime que le droit à la santé, en particulier les droits génésiques et sexuels, est un pilier fondamental des droits des femmes et de l'égalité des genres et qu'il ne peut en aucune manière être amoindri ou retiré.

Le Parlement déclare que les violations en matière de santé et de droits sexuels et génésiques constituent une forme de violence à l'égard des femmes et des filles, et entravent la réalisation de progrès en matière d'égalité des genres. Par conséquent, il appelle les États membres à garantir que les femmes bénéficient de droits sexuels et génésiques de qualité, complets et abordables ainsi qu'à supprimer tous les obstacles qui empêchent le plein accès à ces services.

**Accès à l'avortement, la contraception et l'éducation sexuelle** Les députés soulignent que des lois très restrictives sont toujours en vigueur dans certains États membres, qui interdisent l'avortement sauf dans des circonstances strictement définies, ce qui a pour conséquence que les femmes doivent recourir à des avortements clandestins ou mener leur grossesse à terme contre leur gré, constituant une violation des droits de l'homme. Ils invitent instamment tous les États membres à garantir un accès universel à un avortement sûr et légal, et à assurer que l'avortement sur demande soit légal au début de la grossesse, et, en cas de besoin, au-delà, si la santé de la personne enceinte est en danger.

De plus, ils regrettent que des pratiques courantes dans certains États membres permettent aux médecins, et même à des établissements médicaux entiers, de refuser de fournir des services de santé sur la base de la "clause de conscience", ce qui entraîne le refus de soins d'avortement pour des raisons religieuses ou de conscience et menace la vie des femmes.

Par ailleurs, le Parlement appelle les pays de l'UE à garantir l'accès à toute une gamme de méthodes et de produits contraceptifs de qualité et accessibles, aux conseils en matière de planification familiale et aux informations sur la contraception pour tous.

Les députés déplorent que l'accès à l'avortement reste limité pendant la pandémie de COVID-19, ainsi que les conséquences de la pandémie sur l'accès aux contraceptifs et sur leur approvisionnement.

Par ailleurs, le Parlement encourage les États membres à faire en sorte qu'une éducation sexuelle complète soit dispensée aux enfants de l'enseignement primaire et secondaire, étant donné que l'éducation à la santé et aux droits sexuels et génésiques peut contribuer à réduire de manière significative les violences et le harcèlement sexuels.

**Les produits d'hygiène féminine sont des produits de base essentiels** Soulignant les répercussions négatives de la "taxe sur les tampons" sur l'égalité entre les hommes et les femmes, les députés invitent les États membres à faire usage de la flexibilité introduite dans la [directive sur la TVA](#) et à appliquer des exonérations ou des taux de TVA de 0% à ces produits de base essentiels. De plus, ils leur demandent de s'attaquer à la précarité menstruelle en veillant à mettre des produits d'hygiène féminine gratuits à la disposition de toute personne qui en a besoin.

**Citation** Le rapporteur [Predrag Matić](#) (S&D, HR) a déclaré: "Ce vote marque une nouvelle ère dans l'UE et la première résistance réelle à un programme régressif qui piétine les droits des femmes en Europe depuis des années. Une majorité de députés ont clairement fait connaître leur position aux États membres et les ont appelés à garantir l'accès à un avortement sûr et légal et à un éventail d'autres services de santé sexuelle et reproductive."

**Une question internationale** Dans une résolution distincte qui dresse le bilan des conclusions du [sommet de Nairobi](#) sur la population et le développement, les députés soulignent que les femmes dans le monde devraient se voir garantir des soins de santé adéquats et abordables et le respect de leurs droits sexuels et reproductifs. Ils ajoutent que des services en matière de santé et de droits sexuels et génésiques accessibles, la planification familiale, des soins de santé maternelle, prénatale et néonatale, et des services d'avortement sûr sont cruciaux pour sauver la vie de femmes et réduire la mortalité infantile et post-infantile. Le texte a été adopté par 444 voix pour, 182 contre, 57 abstentions.

## En savoir plus

[Textes adoptés \(24.06.2021\)](#)

[Résultats du vote par appel nominal \(24.06.2021\)](#)

[Enregistrement vidéo du débat \(23.06.2021\)](#)

[Fiche de procédure](#)

[Communiqué de presse - L'interdiction de facto de l'avortement en Pologne menace la vie des femmes, selon le Parlement \(26.11.2020\)](#)

[Résolution du Parlement européen sur l'interdiction de fait du droit à l'avortement en Pologne \(26.11.2020\)](#)

[Service de recherche du PE - COVID-19: nécessité d'une réponse basée sur le genre \(février 2021, en anglais\)](#)


[Produits multimédias - Santé et droits sexuels et génésiques](#)


## Contacts

---

Nicolas DELALEU

Attaché de presse

 (+32) 2 28 44407 (BXL)

 (+33) 3 881 72097 (STR)

 (+32) 471 95 35 11

 [nicolas.delaleu@europarl.europa.eu](mailto:nicolas.delaleu@europarl.europa.eu)

 [femm-press@europarl.europa.eu](mailto:femm-press@europarl.europa.eu)

 [@EP\\_GenderEqual](https://twitter.com/EP_GenderEqual)

---